11) Numéro de publication:

0 118 381 A3

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

② Numéro de dépôt: 84430005.3

(f) Int. Cl.4: **A 63 B** 53/06, A 63 B 67/02

2 Date de dépôt: 02.03.84

30 Priorité: 04.03.83 FR 8303732

Demandeur: SOCIETE D'EXPLOITATION DES LOISIRS S.E.L. Société à Responsabilité Limitée dite:,
 27, Grand-Rue Jean Moulin, F-34000 Montpellier (FR)

43 Date de publication de la demande: 12.09.84 Bulletin 84/37

Inventeur: Debart, Michel, Campagne sur Arize, F-09350 Daumazan (FR)

Etats contractants désignés: AT BE CH DE FR GB IT LI

Bate de publication différée du rapport de recherche: 18.09.85 Bulietin 85/38 Mandataire: Azais, Henri et al, c/o CABINET BEAU DE LOMENIE 14, rue Raphael, F-13008 Marseille (FR)

64 Equipements pour un nouveau sport apparenté au golf.

⑤ L'invention a pour objet des équipements pour pratiquer un nouveau sport apparenté au golf.

Les équipements selon l'invention comportent des cannes pour frapper des balles de golf, des trous déplaçables et des surfaces synthétiques roulantes ou freinantes. Une canne selon l'invention comporte une tête pivotante (6), de forme prismatique ayant plusieurs faces. Cette tête est montée sur un axe (3) solidaire du manche (4). Un ergot (5) s'engage dans des logements creusés dans la tête (6) dans des positions telles que la face utilisée pour frapper la balle ait une inclinaison déterminée. Un ressort (10) et un écrou (11) permettent de bloquer la tête dans les diverses positions

Une application est la construction et l'équipement de terrains de superficie plus réduite que celle des terrains de golf traditionnels.

A3

118381



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE 1 1 1 8 3 8 mande

EP 84 43 0005

	DOCUMENTS CONSID	ERES COMME	PERTINEN	TS		
Catégorie	Citation du document av des part	ec indication, en cas de les pertinentes	e besoin,	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.對	
	US - A - 3 214	169 (H.W. R	UPNOW)		A 63 B 53/06	
X Y	* Tout le docume	ent *		1-3 4,5	A 63 B 67/02	
		ann and				
Y	US - A - 2 593	368 (J. VER	DERBER)	•		
	* Tout le docume	ent *		4,5		
			-			
					DOMAINES TECHNIQUES	
					RECHERCHES (Int. Cl.4)	
					A 63 B	
		,				
l	present-rapport de recherche a été é	tabli-pour toutes les rev	rendications			
	Lieu de la recherche	Date d acheveme	nt de la recherche	<u></u> -	Examinateur	
La	Haye 11-03-19		85 GEF		RARD	
Y : pai aut A : arr	CATEGORIE DES DOCUMEN rticulièrement pertinent à lui set rticulièrement pertinent en com tre document de la même catégi ière-plan technologique	TS CITES ul binaison avec un	T: théorie ou p E: document d	le brevet antei ôt ou après ce demande		
O: div	ulgation non-écrité cument intercalaire		&: membredel	amême famill	e. document correspondant	



REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES						
•						
La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.						
[Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.				
[Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées,				
		à savoir les revendications:				
į		Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.				
X	AB	SENCE D'UNITE D'INVENTION				
La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:						
1) Revendications 1-5: Canne de golf à tête orientable 2) Revendications 1,6-10: Surface synthétique pour jeu de golf						
I		Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le present rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.				
I		Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les delais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées				
		à savoir les revendications:				
]		Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications.				
	-	à savoir les revendications: 1-5				